

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1846.

### Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1847.

(Voir les Nos 3, 35 et 46 de la Chambre des Représentants, et le N° 41 du Sénat.)

MESSIEURS,

Organe de la Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen du Budget des Voies et Moyens, pour l'année 1847, j'ai l'honneur de vous soumettre ses observations.

Le Budget de 1846 s'élevait à . . . . . fr. 112,614,070 »

Le Budget de 1847 s'élève à . . . . . 114,673,650 »

Différence en plus pour 1847 de . . . . . 2,059,580 »

Voici les différences en plus et en moins, sur plusieurs articles, qui produisent cette augmentation :

#### AUGMENTATIONS.

Personnel. . . . .	fr.	249,800	»
Patentes. . . . .		143,000	»
Redevances sur les Mines. . . . .		40,180	»
Recettes diverses. . . . .		40,000	»
Droits additionnels et amendes y relatives. . . . .		200,000	»
Recettes diverses. . . . .		9,100	»
Domaines. . . . .		40,000	»
Postes. . . . .		175,000	»
Produit des Bateaux à Vapeur entre Ostende et Douvres. . . . .		162,000	»
Chemin de fer . . . . .		1,100,000	»
Enregistrement, domaines et forêts . . . . .		1,035,000	»
Trésor Public . . . . .		45,000	»

#### REMBOURSEMENT.

Contributions directes . . . . .		4,000	»
Trésor Public . . . . .		144,000	»
		<hr/>	
		3,387,080	»

## DIMINUTIONS.

Douanes. . . . .	fr.	725,000	»
Droits de consommation sur les boissons distillées. .		40,000	»
Accises. . . . .		550,000	»

## REMBOURSEMENT.

Enregistrement, domaines et forêts. . . . .		12,500	»
		<hr/>	
		1,327,500	»
La balance de ces chiffres donne une augmentation dans les recettes prévues, de . . . . .		2,059,580	»

## FONDS SPÉCIAL (augmentation).

Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la Loi du 3 février 1843. . . . .		400,000	»
----------------------------------------------------------------------------------------	--	---------	---

## RECETTES POUR ORDRE (augmentation).

Trésor Public. . . . .		115,000	»
Enregistrement, domaines et forêts. . . . .		794,000	»

La Commission, après avoir analysé les différents articles du projet de Loi et du Budget soumis à son rapport, a vu avec satisfaction qu'une nouvelle répartition de la contribution foncière aurait lieu incessamment entre les provinces du Royaume. Le projet ayant été présenté par le Gouvernement à la Chambre des Représentants, depuis le 16 décembre 1844, il est à espérer que cette mesure si juste recevra bientôt son exécution.

Votre Commission verrait avec plaisir modifier le système de l'impôt personnel, qui aujourd'hui pèse inégalement sur la population, et charge d'autant plus les familles que celles-ci sont plus nombreuses. Il n'y aurait que justice rigoureuse à améliorer cet état de choses, et votre Commission espère que le Gouvernement s'occupera bientôt de cette question.

La redevance sur les mines reste encore cette année en-dessous des dépenses que cette partie de l'Administration entraîne. Votre Commission croit devoir insister de nouveau pour que des mesures soient prises afin de rétablir l'équilibre entre cette branche de revenus et de dépenses publiques.

La Commission revient encore sur l'opportunité qu'elle trouve à augmenter les droits sur le tabac. Cette denrée toute de luxe et d'un usage qui n'est pas indispensable, pourrait fournir facilement une plus forte part dans la somme des revenus publics. L'exemple de pays voisins, dont l'impôt sur le tabac fait une des principales richesses, pourrait être suivi, au moins jusqu'à certain point. En trouvant sur des articles de luxe, comme celui-ci, une augmentation du revenu public, il deviendrait possible d'abaisser les droits sur le sel si nécessaire et d'un prix si élevé aujourd'hui pour la classe malheureuse. Votre Commission, Messieurs, recommande l'examen de ces questions à l'attention sérieuse du Gouvernement.

Votre Commission espère voir réaliser les recettes prévues sur les sucres. Cette matière éminemment imposable ne peut rester plus longtemps sans rapporter au pays, la somme portée au Budget de ce chef. La nouvelle Loi

aura sans doute assuré la rentrée de cet impôt, comme M. le Ministre des Finances l'a annoncé. A cette occasion, votre Commission doit prendre acte des effets que semble produire la Loi du 17 juillet dernier sur les contribuables. Tandis que les raffineurs se trouvent dans une position de prospérité qu'ils avaient perdue depuis longtemps, l'industrie indigène fait entendre les plaintes les plus amères. Parmi les fabricants de sucres de betteraves, les uns sont en procès avec le Gouvernement, les autres, craignant de s'exposer à des amendes considérables, ne se conforment qu'en protestant, aux mesures qui leur sont appliquées. Votre Commission se rappelle les assurances données par M. le Ministre des Finances de la coexistence également prospère des deux industries. Elle espère que la production indigène ne sortira pas froissée et paralysée des mesures spéciales et extraordinaires ordonnées pour assurer la perception de l'impôt.

L'organisation des Postes n'est pas encore terminée et ce service doit encore voir combler bien des lacunes. La Commission demande la suppression du décime rural et réclame une décision qui règle définitivement la position des Maitres de Postes et des relais désorganisés par l'établissement de nos Chemins de Fer. La nécessité de maintenir des Postes et des relais bien servis n'est contestée par personne, mais les anciens contrats ne peuvent continuer à être suivis dans la situation nouvelle. Il faut que le Gouvernement accorde une attention sérieuse à cette question qui touche aux intérêts du public, et à ceux d'une classe respectable de particuliers.

L'émission successive et trop souvent répétée de bons du Trésor, a soulevé les craintes et a attiré l'attention spéciale de votre Commission.

Le danger de ces émissions si fortes, est évident pour nous, Messieurs, et il serait à désirer que M. le Ministre pût parvenir à diminuer la somme des bons du Trésor émis, soit par la conversion des 13,458 obligations de l'emprunt de 30,000,000 à 4 p. c. provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, soit même par un emprunt direct. Mais ici, votre Commission recommande de nouveau et avec la plus grande instance au Gouvernement, de s'abstenir autant que possible de nouvelles émissions, motivées sur des crédits supplémentaires ou des demandes de fonds faites dans le courant de l'année. Ces dépenses viennent charger le Trésor en dehors des prévisions des recettes et forment un déficit qui pèse lourdement sur les années suivantes.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget des Voies et Moyens, ainsi que celle du Projet de Loi du tableau et des articles qui l'accompagnent.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.

Le Baron E.-F. COPPENS.

D'HOOP.

Le Comte VILAIN XIII, Rapporteur.